

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	5
Absents	18
Total des votes	44

7. Finances locales
7. 1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE
TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEMOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

PROCURATIONS : M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLAS

N° 162-2022 Modifications des tarifs communautaires

Pour l'année 2023, il est proposé une hausse des tarifs par rapport à l'année 2022. Certains tarifs sont arrondis pour faciliter la gestion au quotidien.

COPIES

Copie des documents administratifs à l'unité	tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2022	Tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2023
	0,18 €	TARIF LEGAL

NETTOYAGE DES MARCHES

	2022	A compter du 1 ^{er} janvier 2023
Nettoyage du marché après chaque manifestation	552.90 €	

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-161-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE VEHICULES

	Tarification horaire 2022	Tarification horaire à compter du 1 ^{er} janvier 2023
I - Suivant tonnage		
De 0 à 4,999 T	2,14 €	2,35€
De 5 à 14,999 T	5,45 €	6,00€
II - Engins spéciaux		
Véhicule 4 x 4 Ranger	4,33 €	4,76 €
Tracteur agricole	17,54€	19,29 €
Balayeuse voirie	25.55 €	28,11 €
benne ordures ménagères	25.55 €	28,11 €
III - Remboursement des heures du personnel		
Semaine du lundi au vendredi	18,61€	19,73 €
Week-end et jours fériés	74.47 €	78,94 €
IV - Personnel d'encadrement		
Communauté de Communes (semaine)	35.07 €	37,17 €
Communauté de Communes (week-end et jours fériés)	140.11 €	148,52 €
Autres (semaine)	69.01 €	73,15€
Autres (week-end et jours fériés)	276.14 €	292,71 €

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-161-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

PISCINE

PROPOSITION	Tarifs CCPAVR		Tarifs hors CCPAVR	
	2022	2023 arrondi	2022	2023 arrondi
PUBLIC				
Entrée simple	4,20 €	4,45 €	5,45 €	5,80 €
Entrée simple - de 16 A*	2,35 €	2,35 €	2,80 €	2,80 €
Abonnement 10 entrées	32,00 €	33,95 €	42,65 €	45,20 €
Abonnement 10 entrées groupes - de 16 A*	23,50 €	23,50 €	28,00 €	28,00 €
Abonnement 10 heures	21,40 €	22,70 €	32,00 €	33,95 €
Forfait leçons * 10 (7h30)	53,40 €	53,40 €	66,20 €	66,20 €
Forfait stage vacances * 6h	42,70 €	42,70 €	53,00 €	53,00 €
Aqua bike (cours 40') droit d'accès en sus	10,00 €	10,60 €	12,40 €	13,15 €
Aqua bike (location 30')	10,00 €	10,60 €	12,40 €	13,15 €
Badge sans contact***	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
		Tarifs CCPAVR		Tarifs hors CCPAVR
SCOLAIRES				
Maternelles et élémentaires**	- €	- €	160,52 €	160,52 €
Collèges secondaires**	23,60 €	23,60 €	160,52 €	160,52 €
Lycées secondaires**	- €	- €	- €	- €
IME-MAS-CAT**	23,60 €	23,60 €		
		Tarifs CDC		Tarifs hors CDC
ASSOCIATIONS				
Abonnement 10 entrées	32,00 €	32,00 €	42,65 €	42,65 €
Abonnement 10 heures	21,40 €	21,40 €	32,00 €	32,00 €
Location horaire ligne d'eau	21,75 €	21,75 €	31,60 €	31,60 €

NB : La gratuité d'accès pourra être accordée exclusivement par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Tarifs CR conventionnés

* Applicable le mercredi & le samedi de 14 heures à 18 heures hors vacances scolaires ainsi que durant les congés scolaires de la zone de rattachement.
 ** En cas d'utilisation partagée avec un autre public, le montant est divisé de moitié.
 *** En cas de perte du badge : le renouvellement sera facturé 2.00€.

Aussi et
 Accusé de réception en préfecture
 27/006570/2022-121-101-Précède,
 Date de télétransmission : 16/12/2022
 Date de réception préfecture : 16/12/2022

VU la délibération n°1 du 24/01/2022 fixant les tarifs 2022,

VU l'article R311-11 du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'arrêté ministériel du 1er octobre 2011 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

CONSIDERANT la nécessité de délibérer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **DECIDE DE FIXER** les tarifs pour la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2023 tel que définis ci-dessus.

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COU



Acte publié le 16.12.22

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-161-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022